



SURVEILLANCE EN SANTÉ DES VÉGÉTAUX - BILAN SANITAIRE 2019

Horticulture ornementale

Quatre branches d'activités spécialisés sont regroupées sous le vocable d'horticulture ornementale. Considérées au sein des zones agricoles, elles ont chacune leurs caractéristiques, on retrouve ainsi : fleurs et feuillages coupés, plantes en pot et à massif (annuelles, bisannuelles, vivaces), pépinières ligneuses (arbres et arbustes d'ornement, fruitiers et/ou forestiers) et bulbes. De par cette grande diversité, ces espèces et cultivars peuvent héberger des organismes nuisibles très polyphages capables de compromettre l'économie de la filière horticole. L'année 2019 a été marquée par une période estivale très chaude avec des épisodes caniculaires. Les températures hautes ont favorisé les ravageurs, en effet cette année 80% des attaques concernent ces derniers, avec de fortes infestations de pucerons en serre comme en plein air ou encore des cicadelles sur des plantes aromatiques en pot.



Présentation et contexte

› Éléments économiques

L'Union européenne est à l'origine de 34% de la production mondiale de fleurs et plantes ornementales en 2014, la Chine représente 16%, les États-Unis 14% et le Japon 8%. Les quatre principaux pays producteurs de l'Union européenne sont les Pays-Bas (29% de la valeur de la production de l'Union européenne en 2014), l'Italie (13,6%), l'Allemagne (13,5%) et la France (12%). Le poids relatif de la France dans la production européenne est stable par rapport à 2013.

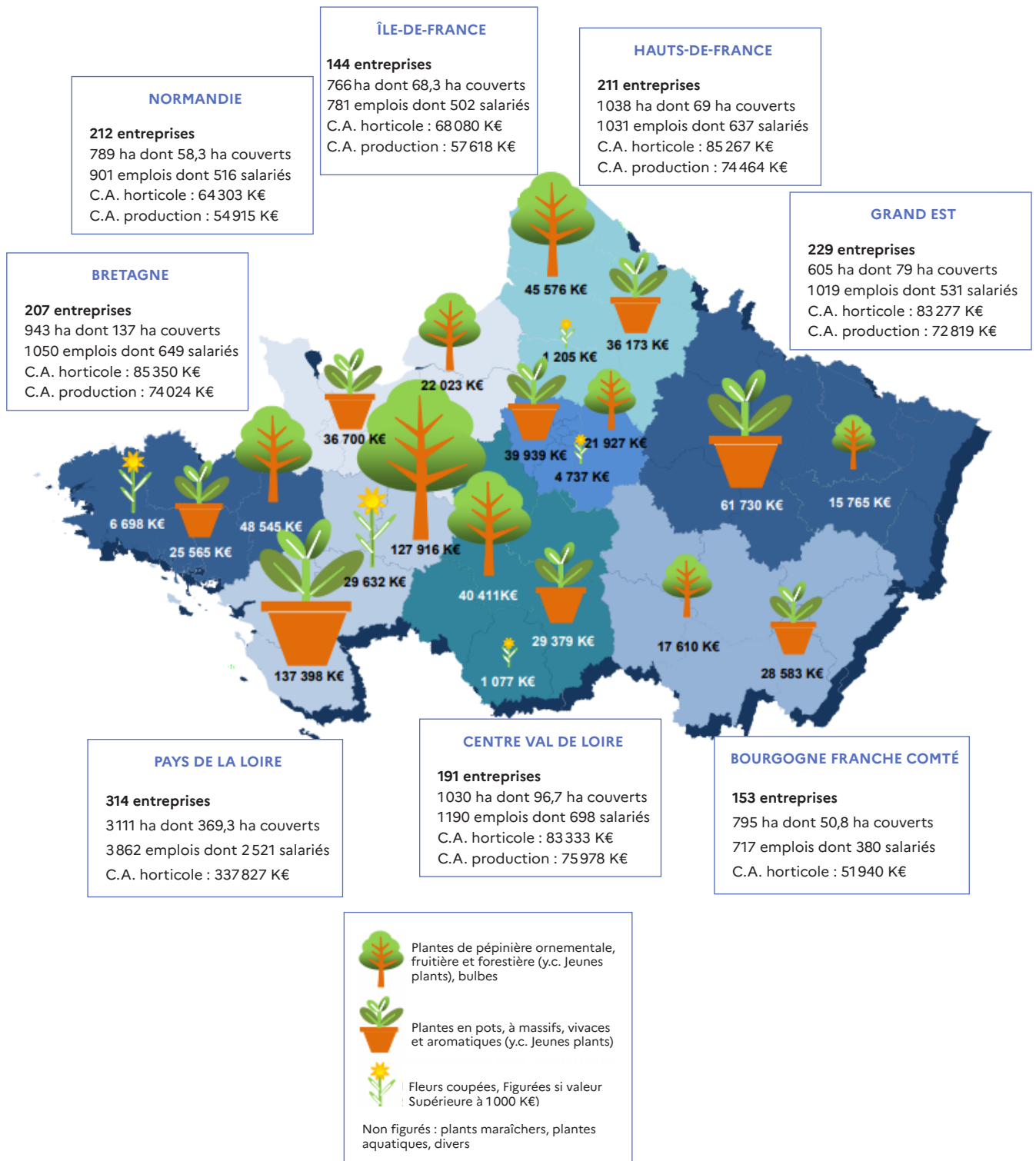
› Chiffres clés de la production horticole ornementale

Le secteur de la production horticole connaît des difficultés qui se traduisent par une accélération du rythme de disparition du nombre d'entreprises sur la période récente et un recul du chiffre d'affaires (de 12% entre 2013 et 2015). En effet, la filière rassemble 3611 entreprises de production horticole florale et de pépinières. Ce nombre a diminué de 13% depuis 2013 et de 41,2% depuis 2005. La surface globale en

production, qui est de 15 471 ha, subit également une diminution de 7% depuis 2013 et de 27 % depuis 2005 (Source: Observatoire structurel des entreprises de la production, édition septembre 2016 – FranceAgriMer).

Les surfaces en production horticole ornementale se répartissent pour 2017 entre 16 512 hectares de production dont 1 570 hectares couverts (Figure 1).

Figure 1 : Répartition géographique de la production horticole en France (partie nord et partie sud), chiffres clés en 2017 (Source : FranceAgriMer)





Toutes ces surfaces reculent, mais ce sont les surfaces couvertes qui décroissent le plus rapidement depuis 2013 en valeur relative. Les principales causes sont à la fois les coûts d'investissement très élevés des serres, difficiles à amortir en temps de crise économique, le coût de l'énergie, et les coûts du foncier très élevés en région méditerranéenne. Les zones périurbaines des grandes villes restent prisées des horticulteurs, car proches des zones de marchés (vente directe, MIN) et bien desservies par les principaux axes routiers. Néanmoins, l'urbanisation des campagnes et les prix très élevés des terrains rendent souvent impossibles ou difficiles de tels investissements, excepté lorsque les collectivités mettent en place des zones

horticoles favorables à l'installation des producteurs (par exemple, Tiercé dans le Maine-et-Loire près d'Angers ou Rochefort en Charente-Maritime). Elles peuvent également sanctuariser certains espaces terroirs afin de les abriter de l'urbanisation dévorante (exemple: le « triangle vert »: 510 ha de terres horticoles/maraîchères/arboricoles situées aux portes d'Angers sur les communes des Ponts-de-Cé et Sainte-Gemmes-sur-Loire). Cette filière génère 1417 millions d'euros HT et emploie 18274 ETP, y compris les chefs d'entreprises, dont 10605 emplois salariés permanents, pour l'année 2017. Les ventes horticoles ornementales regroupent plusieurs branches principales d'activité spécialisées correspondant à des groupes de végétaux: la production

de plantes en pots et à massifs domine les ventes (38,2% du chiffre d'affaires horticole CA, dont respectivement 20,7% et 17,5%). On retrouve ensuite les plants de pépinière (33,3% du CA), les fleurs coupées (7% CA), la production de très jeunes plants de pépinière, de plantes à massifs et de plantes en pots (6,1% CA), les plantes vivaces et aromatiques (5,6%), la production de bulbes

Enjeux sanitaires

Cette filière est particulièrement exposée aux bio-agresseurs. En effet, la grande diversité des types de production, des espèces et cultivars est favorable à la présence de nombreux ravageurs et pathogènes, notamment des organismes très polyphages. Confrontées à ces risques, les productions horticoles ornementales sont soumises à de nombreuses contraintes en termes d'exigences de qualité esthétique et visuelle, mais surtout phytosanitaire.

La commercialisation des productions de potées fleuries et de fleurs coupées ne supporte notamment aucun défaut tel que des déformations, décolorations ou souillures des fleurs. Quant aux jeunes plants, ils doivent être sanitairelement irréprochables afin d'éviter toute propagation d'organismes nuisibles impossibles ou difficiles à maîtriser de façon curative.

› Les organismes nuisibles réglementés

On retrouve parmi les organismes nuisibles réglementés, soumis à des mesures de lutte obligatoire en amont de la production, la rouille du peuplier (*Melampsora medusae*), des pourritures racinaires et des collets à *Phytophthora* qui sévissent sur plusieurs espèces (*P. ramorum* et *P. kernoviae*), ainsi que les nématodes *Ditylenchus dipsaci* et *D. destructor* sur certains bulbes ornementaux. Certains organismes nuisibles ont un potentiel de nuisibilité considérable et peuvent compromettre l'économie des filières professionnelles.

› *Xylella fastidiosa*

Xylella fastidiosa est une bactérie nuisible réglementée sur de nombreux végétaux, pouvant s'attaquer à des plantes horticoles ornementales. Le polygale à feuilles de myrte (*Polygala myrtifolia*) par exemple, y est très sensible. Les dépérissements vasculaires provoqués par la maladie sont incurables. Ils peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur sur un grand nombre de végétaux.

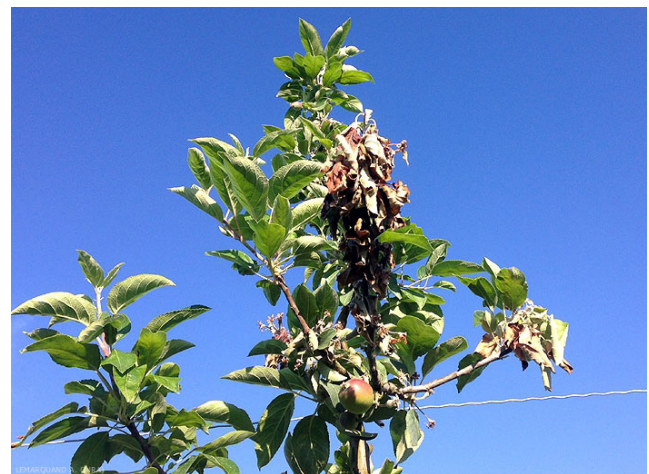
Cette bactérie fait l'objet d'un article spécifique (cf. : Bilan de la surveillance *Xylella fastidiosa*, 2019)

à fleurs (1,4% CA) et les autres végétaux – plantes conditionnelles et aromatiques en pots, plantes d'aquariophilie, plantes pour la végétalisation des toitures terrasses ou de murs d'intérieur, cultures florales porte-graines, gazons de placage, etc. (8,3% CA).

› Autres organismes réglementés

Dans cette catégorie, se trouvent par exemple le papillon palmivore argentin (*Paysandisia archon*) qui compromet la production des plants de palmier: des mouches mineuses (*Liriomyza huidobrensis*, *L. trifolii*, *L. brionae*, *L. sativae*), le feu bactérien des Rosacées (*Erwinia amylovora*, (Figure 2) virulent sur des végétaux de la sous-famille des Maloidées, la rouille blanche du chrysanthème (*Puccinia horiana*) et la maladie bronzée de la tomate (virus du TSWV) sur le chrysanthème, le bégonia, le cyclamen, l'hortensia, le *Pelargonium* et de nombreuses autres plantes herbacées ornementales.

Figure 2 : Symptômes du feu bactérien *Erwinia amylovora*. (Source : Arnaud LEMARQUAND, INRA)



› Organismes de qualité et organismes émergents non réglementés

Concernant ces organismes nuisibles, la mise en œuvre de la surveillance, de la prévention et de la lutte dépendent de l'initiative privée. On peut citer la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) et la cylindrocladiose du buis (*Cylindrocladium buxicola*) qui représentent actuellement des risques d'attaques très préoccupants pour les horticulteurs.

Bilan sanitaire de l'année 2019

› Conditions climatiques : 2019 une année chaude

Les conditions climatiques de 2019 ont été marquées par un hiver un assez doux et pluvieux sur l'ensemble du territoire. Le printemps plutôt sec et doux a apporté des pics de chaleur dès février, ce qui a permis la prolifération des ravageurs, mais a été plutôt défavorable au développement des maladies fongiques (hors parcelles irriguées).

L'été a été marqué par une chaleur caniculaire avec des températures moyennes supérieures d'1,5 à 2°C à celle de référence. De plus, les précipitations ont été plus faibles que celles de références. Des épisodes caniculaires ont été enregistrés dans plusieurs régions. Ce climat caniculaire a été défavorable aux ravageurs et maladies. Malgré quelques épisodes de fraîcheurs assez marquée, l'automne a été assez doux. Le mois de septembre plutôt sec s'est enchaîné par des précipitations importantes dès octobre.

› Situation phytosanitaire 2019 en horticulture florale

→ Ravageurs

Sur l'ensemble du territoire, environ 80% des attaques de bioagresseurs concernent des arthropodes ravageurs.

Pucerons

Les pucerons se sont manifestés en serre comme en plein air, de façon plus marquée qu'en 2018, avec de fortes infestations au printemps et à l'automne, sur dahlias, chrysanthèmes, dipladénias, pélargoniums, pétunias, verveines [...].

Thrips

Les thrips ont exercé une pression assez semblable à celle de 2018, sur chrysanthèmes, cyclamens, dipladénias, pélargoniums, poinsettias, verveines [...], y compris sur les jeunes plants. À noter une dissémination sur le territoire de *Thrips setosus*. Détecté pour la première fois en Pays de Loire et en PACA en 2016, cette espèce émergente est aujourd'hui présente dans toutes les régions de l'ouest de la France jusqu'en Normandie, mais aussi en Île-de-France et Bourgogne Franche-Comté.

Chenilles

Les populations de chenilles ont été généralement moins présentes qu'en 2018. À signaler, des dégâts de brun du pélargonium (*Cacyreus marshalli*) sur *Pelargonium zonale* en Pays-de-Loire. La gestion de la

pyrale du cyclamen (*Duponchelia fovealis*) (Figure 3 et 4) est demeurée difficile avec une période d'activité plus longue et un nombre d'exploitations touchées en hausse.

Figure 3 : Larve de *Duponchelia fovealis* (Source : KOPPERT A. (Koppert))



Figure 5 : Adulte de *Duponchelia fovealis* (Source : INRA)



Acariens tétranyques

Les acariens tétranyques ont été observés principalement en périodes chaudes et sèches jusqu'en automne, même s'ils ont été détectés toute l'année sous serre.

Aleurodes

La pression des aleurodes est restée inférieure à celle de 2018, avec des dégâts localisés en fin de culture sur le dipladénia et le poinsettia.

Cochenilles

Les cochenilles, de plus en plus problématiques, ont été identifiées sous forme de foyers des orchidées et des rosiers destinés à la fleur coupée.

Altises

Ponctuellement, des attaques d'altises ont été signalées (par exemple sur fuchsias), traduisant les effets du réchauffement climatique.

Cicadelles

Les cicadelles ont été également favorisées, notamment sur des plantes aromatiques en pots (menthe, sarriette, sauge, thym...).

→ Maladies

Les températures élevées qui ont marqué 2019, mais surtout les épisodes caniculaires n'ont globalement pas été favorables aux développements des maladies.

Les oïdiums

Cette famille de champignons est fréquemment observée et d'impact variable, mais parfois grave (Figure 5). Cette maladie est favorisée par les temps humides sans excès (rosée matinale, brouillard, pluies fines) a régulièrement sévi en pépinières cette année, même si la pression a été moindre par rapport à 2018, notamment sur amélanchiers, chênes, Lagerstoemia, rosiers, etc.

Les mildious

Les phytophthoras, moins signalés qu'en 2018 ou peut-être mieux anticipé par les producteurs, ont entraîné des dépérissements en cultures irrigués de **Choisya**, lavande, **Pittosporum**, rhododendron.

Figure 5 : symptômes oïdium du chêne.
(Source : F.X. Saintonge, DSF)



Vertébrés déprédateurs

Il est important de considérer les dégâts croissants de ces vertébrés, surtout des sangliers (retournement des sols ou dégâts en cultures en hors-sol), mais aussi les lapins (attaques de jeunes greffes, écorçage des plants) et enfin les cervidés (abrutissement, écorçage et blessures de troncs).

AUTEURS

Jérôme Jullien, MAA, direction générale de l'alimentation, département de l'expertise vétérinaire et phytosanitaire

Fabienne Blanchon, MAA, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de PACA, antenne d'Hyères